



*Extrait du registre des délibérations*

Date de la convocation : 16 février 2026

Secrétaire de séance :  
Olivier FAUQUE

Date d'affichage : 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à RISCLE, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :

45
----

Nombre de conseillers présents :

35
----

Nombre de pouvoirs :

5
---

Nombre de Votants :

40
----

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Petit, Pérès, Lartigolle, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrouche, Pasian, Cagnasso, Dufau Philippe, Ducournau, Fauqué, Baudé, Jelonch, Darroux, Capmartin, Priouzeau, Bastrot, Boué, Castets, Coomans, Denard, Dufau Valérie, Lajus, Terrain, Pailhas, Biau, Poitreau, Rigaud, Périssé, Buffalan, Renaudin, Langlade, Lescloupé.

**Absents excusés** : Mesdames Callac, Sarniguet, Flogny, Messieurs, Garros, D'Antin, Franchetto remplacé par M. Labrouche, Clot, Marin, Labenne, Menvielle, Lamarque.

**Pouvoirs** : de Mme Callac à M. Dagieux, de M. Clot à M. Bastrot, de M. D'Antin à Mme Duclos, de M. Labenne à M. Périssé, de M. Marin à M. Poitreau.

**Ordre du jour**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2026
- **Finances** :
  - Situation comptable de l'année 2025
- **Ecole Enfance jeunesse** :
  - Convention CCAA / Médiathèque : lecture publique Enfance/ Jeunesse
- **Urbanisme, Habitat** :
  - Avis sur changement de destination d'un bâtiment : délégation du conseil communautaire au Président
- **Projet de territoire 2020/2026 : bilan**

## ➤ Questions diverses

### Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Olivier Fauque est nommé secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2026

Le procès-verbal du précédent conseil communautaire est approuvé, à l'unanimité.

### Finances.

M. Jelonch, Vice-président en charge des finances, explique, qu'en raison des dysfonctionnements informatiques au sein des services de la DGFIP, la production du CFU n'est pas disponibles dans les délais requis.

Ainsi, M. Jelonch présente la situation comptable de l'année 2025, établie avec le conseiller aux collectivités, M. Pambrun, permettant d'analyser la consommation budgétaire de l'année.

Les élus ont pu constater la bonne gestion de ces comptes qu'ils n'ont pas eu à approuver.

Le CFU sera examiner et voter par les nouveaux élus.

### Ecole, Enfance, Jeunesse

#### **-Convention CCAA/Médiathèque - Lecture publique Enfance Jeunesse.**

Monsieur le président rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de la lecture publique et afin de répondre aux bénéficiaires des écoles maternelles, élémentaires ainsi qu'à ceux des services de la toute et petite enfance, une convention favorisant l'accès à la lecture et aux divers documents par l'intermédiaire de la Médiathèque Municipale de Riscle doit être signée entre la Commune de Riscle et la Communauté de Communes.

Cette convention est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 01 Janvier 2026 et renouvelable expressément par période identique d'une année dans la limite d'une durée de six ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité d'accepter cette convention et autorisent Monsieur le Président à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

<b>Votants</b>	40	<b>Refus</b>	0	<b>POUR</b>	40	<b>CONTRE</b>	0	<b>ABST.</b>	0
----------------	----	--------------	---	-------------	----	---------------	---	--------------	---

Urbanisme.

### **-Loi n° 2025-541 du 16 juin 2025 : délégation du conseil communautaire au Président**

Le Président rappelle que l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales permet au Conseil Communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président et aux Vice-présidents.

Ces délégations sont utiles pour l'examen de dossiers présentant un degré d'urgence important ainsi que pour préserver le Conseil Communautaire de points sans enjeu particulier.

C'est dans cet esprit que par délibération n°2020/069 le conseil communautaire a délégué de nouvelles attributions au Président et au Bureau Communautaire.

Aujourd'hui, il est proposé de procéder à une délégation supplémentaire du Conseil Communautaire au Président.

La loi n° 2025-541 du 16 juin 2025 visant à faciliter la transformation des bureaux et autres bâtiments en logements permet désormais de faciliter le changement de destination d'un bâtiment ayant une destination autre que d'habitation en bâtiment à destination principale d'habitation, en dérogeant aux règles relatives aux destinations fixées par le plan local d'urbanisme.

Ainsi, pour tout changement de destination, ou travaux ou constructions d'extension le nécessitant et faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme, le projet peut faire l'objet d'une dérogation au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Armagnac Adour par l'autorité compétente pour délivrer cette autorisation d'urbanisme, soit le Président.

Par principe et dès à présent et en tenant compte de la nature et de la zone d'implantation du projet, le Président peut déroger aux règles du PLUi pour autoriser tout changement de destination ou travaux afférents.

Les seuls motifs de refus de cette dérogation sont les suivants :

- risques de nuisances pour les futurs occupants,
- insuffisante accessibilité du bâtiment par des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile,
- conséquences du projet sur la démographie scolaire au regard des écoles existantes ou en construction ou sur les objectifs de mixité sociale et fonctionnelle,

-En zone agricole (A), soumis à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers,

-En zone naturelle (N), soumis à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites,

-Pour le changement de destination des bâtiments à destination d'exploitation agricole et forestière, la dérogation ne peut être autorisée que lorsque le demandeur a procédé à la démonstration que ledit bâtiment a cessé d'être utilisé pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière depuis plus de 20 ans.

Lorsque le Président souhaite déroger aux règles du PLUi Armagnac Adour, il doit consulter obligatoirement l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme pour avis conforme, soit le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Armagnac Adour.

S'il est défavorable, l'avis doit être motivé au regard des motifs énumérés ci-dessus.

Au titre de l'article R.423-59 du code de l'urbanisme, la communauté de communes a 1 mois pour rendre une réponse motivée, le silence gardé pendant ce délai valant avis favorable. Or, ce délai s'avère trop court et peu opérant au titre du calendrier annuel des conseils communautaires et de la relative faible importance des projets concernés, dont l'immense majorité portera sur des projets privés et individuels.

C'est pourquoi, il est proposé de déléguer au Président la compétence pour rendre cet avis conforme au nom de la communauté de communes. Elle permettrait une plus grande réactivité lors de la consultation par les Communes et permettra plus facilement de rendre un avis pendant le délai règlementaire.

Aussi, au regard du :

- code général des collectivités territoriales et notamment son l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales permet au Conseil Communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président et aux Vice-présidents ;

- la loi n° 2025-541 du 16 juin 2025 visant à faciliter la transformation des bureaux et autres bâtiments en logements ;

-l'article L.152-6-5 et notamment son II et L 152-6-9 du code de l'urbanisme obligeant l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'urbanisme à recueillir l'avis conforme de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme ;

-la délibération n°2020/069, le conseil communautaire organisant les délégations du Conseil Communautaire au Président et au Bureau Communautaire ;

-de la délégation au Président du Conseil Communautaire lui donnant l'autorisation de prendre un certain nombre de décisions ;

-de la nécessité de favoriser une bonne administration de la Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité :

-De donner délégation au Président pour rendre un avis conforme lorsque la Communauté de Communes est saisie sur les projets changements de destination nécessitant dérogation au Plan Local d'Urbanisme intercommunal Armagnac Adour au titre de l'article L 152-6-5 et L 152-6-9 du code de l'urbanisme ;

- Précise que cette délégation implique également délégation relative aux modifications et retraits des actes correspondants ;

-Précise que le Conseil Communautaire peut retirer cette délégation au Président à tout moment ou en modifier les contours par délibération ;

-De donner tout pouvoir au Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération ;

Le Président rappelle que l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales permet au conseil communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président et aux Vice-Présidents.

Ces délégations sont utiles pour l'examen des dossiers présentant un degré d'urgence important ainsi que pour préserver le conseil communautaire de points sans enjeu particulier.

<b>Votants</b>	40	<b>Refus</b>	0	<b>POUR</b>	40	<b>CONTRE</b>	0	<b>ABST.</b>	0
----------------	----	--------------	---	-------------	----	---------------	---	--------------	---

Administration générale

### **-Projet de territoire 2020/2026 : bilan.**

En début de mandat, les élus de la CCCA ont souhaité élaborer un projet de territoire afin de définir les priorités pour un territoire attractif. A partir d'un diagnostic de territoire, une feuille de route a été proposée et ainsi des objectifs pour bien vivre en Armagnac Adour.

Le projet de territoire a été adopté par le conseil communautaire du 17 mai 2021.

Ce bilan reprend les orientations fixées lors de l'élaboration du projet de territoire 2020/2026. Il présente les principales actions menées et les moyens dédiés.

Les orientations et engagements retenus pour le mandat étaient les suivantes :

1 – Pour une économie responsable, locale et durable

2 – Pour un cadre de vie du bien vivre et du mieux vivre

3 – Pour une attractivité accrue du territoire (loisirs, culture, vie associative...)

4 – Pour un territoire offrant des services efficaces

# 1 – Pour une économie responsable, locale et durable

L'économie de la CCAA concerne plusieurs secteurs d'activités. La CCAA est cependant un espace rural où l'agriculture et la viticulture dominent malgré le nombre d'exploitations en baisse.

## 1) Accompagner le développement économique en confortant l'existant, dans tous les domaines.

Pour cela 5 actions ont été proposées :

- Suivi des entreprises du territoire avec un état des lieux exhaustif

Cette action a été partiellement mise en œuvre	0.5
--	-----

L'ensemble des entreprises les plus importantes du territoire ont été contactées afin que leur représentant présente à l'assemblée délibérante leurs activités.

A savoir : LAUAK, METAL ECO, ETABLISSEMENTS SCHAEERER, FABRE, VIVADOUR, BASTELICA.

Néanmoins, faire un état lieu des entreprises exhaustif est difficile à réaliser dans la mesure où les partenaires (CCI, Gers Développement,...) ne mettent pas à disposition leurs fichiers, rendant un inventaire incomplet.

Par ailleurs, un travail collaboratif entre l'Entreprise Schaeerer et la CCI a permis d'analyser les process de l'entreprise et d'aider la direction à améliorer les techniques de travail.

- Repérage des facteurs créateurs de valeur ou de reprise

Cette action n'a pas été mise en œuvre	0
--	---

- Mise en perspective de projets

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Un partenariat s'est créé avec Initiative Gers afin d'amener à la réalisation de projet économique dans différents domaines (ingénierie, montage et suivi des dossiers) : l'installation d'une couturière « MZL création », un commerce « La P'tite Boutik de Laeti », une entreprise de drones porté par Antony Labarère.

- Appui aux projets de développement des coopératives dans le cadre du Plan de France Relance

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Dans le cadre du plan de France Relance, en 2021, 25 000 € ont été octroyés par la CCAA afin de permettre à la coopérative PLAIMONT et en partenariat avec la Région, la création d'un chai expérimental à Saint-Mont.

- Soutien aux entreprises touchées par la crise sanitaire en lien avec la Région (L'OCCAL)

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Pendant la crise sanitaire du COVID 19, un plan d'urgence a été mis en place par la REGION OCCITANIE afin de soutenir financièrement l'investissement des entreprises. 22 000 € d'aides ont été votées par le conseil communautaire.

13 976 € ont été versés à la REGION en 2021.

## 2) Accompagner les nouveaux acteurs économiques

Pour cela 5 actions ont été proposées :

- Mise en place effective de partenariats entre chambres consulaires

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Collaboration avec un agent de la CCI ayant permis d'apporter une aide dans la constitution des dossiers économiques.

- Elaboration d'un outil d'aide à la création d'entreprises

Cette action n'a pas été mise en œuvre	0
--	---

- Création d'un immobilier d'entreprises

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

La société CERFRANCE souhaitait déménager pour améliorer les qualités de services. La CCAA disposait d'un ancien bâtiment (ancien hôtel Caupenne) qui pouvait permettre d'accueillir plusieurs services. Ce bâtiment a été entièrement rénové en un centre d'affaires et de services et héberge aujourd'hui : CERFRANCE, un Tiers-Lieu économique, France Services et le bureau de l'Office de Tourisme Cœur Sud-Ouest.

Le coût d'investissement total pour ce Centre d'Affaires et de Services s'élève à 1 388 898, 43 €.

Le reste à charge pour la CCAA est de 31 019,93 €

Cette rénovation a été subventionnée à hauteur de 516 483 € par l'Etat, 189 500 € par la Région Occitanie et 15 700 € par le Département du Gers. Le montant de la vente à CERFRANCE est de 488 493 €.

Le FCTVA s'élève à 147 704,50 €.

- Création et gestion d'un tiers lieu

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Un Tiers-Lieu a été mis en place par la CCAA pour permettre la pratique du télétravail. Il se situe à Riscle au Centre d'Affaires et de Services. C'est un espace de travail partagé ouvert à tous, avec la possibilité d'avoir un bureau individuel ou multipostes.

Cet espace peut être loué à la ½ journée, à la journée, ou encore à la semaine.

- Création de réserves foncières à vocation économique

Cette action a été partiellement mise en œuvre	0.5
--	-----

Chaque année 100 000 € sont inscrits lors du vote de budget afin de répondre à une opportunité d'installation d'entreprise.

Fin 2025, il a été envisagé d'acquérir deux hectares de terrain afin d'installer les nouveaux bâtiments des Charmettes comportant une cuisine centrale et un bâtiment d'hébergement pour handicapés vieillissants. Actuellement des pourparlers sont en cours pour ce terrain situé zone de la Parade.

### 3) Promouvoir l'agriculture locale, les produits du territoire et les systèmes de production

Pour cela 2 actions ont été proposées :

- Impacts des systèmes de production « être acteur »

Cette action n'a pas été mise en œuvre	0
--	---

- Recensement des producteurs locaux et de leurs systèmes

Cette action n'a pas été mise en œuvre	0
--	---

### 4) Développer une politique d'agro-tourisme sur le territoire

Pour cela 2 actions ont été proposées :

- Collaboration avec l'Office de Tourisme de Pays

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

La CCAA a transféré la compétence promotion touristique de son territoire au PETR du Val d'Adour. L'Office de Tourisme Cœur Sud-Ouest met en œuvre cette politique. Cet office de tourisme est représenté sur notre territoire.

La CCAA verse 69 000 € au PETR Val d'Adour pour assurer ainsi l'attractivité et les atouts du territoire.

- Soutien au projet de développement des Appellations

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

La CCAA soutient le programme de promotion de l'appellation Madiran en partenariat avec le Syndicat des vins (mise en place d'événements, achat des panneaux de signalétique, route du vignoble, ...). Pour cela la CCAA a versé 3210 € 46 en 2025 au syndicat des vins.

### 5) Dynamiser les activités artisanales et les commerces de proximité

Pour cela 2 actions ont été proposées :

- Création de lieux d'accueil pour artisanat et commerce

Cette action n'a pas été mise en œuvre	0
--	---

- Elaboration d'un dossier pour synthétiser les différentes aides

Cette action n'a pas été mise en œuvre	0
--	---

Actions prévues	Actions mises en œuvre	Actions partiellement mises en œuvre	Actions non mises en œuvre
16	8	2	6

## 2 – Pour un cadre de vie du bien vivre et du mieux vivre

Cet objectif a pour but de répondre aux demandes des usagers en matière de communication, d'entretien du réseau de voirie, d'aménagement de l'espace tout en respectant le cadre environnemental.

### 1) Maîtriser le développement de l'urbanisme sur notre territoire

Pour cela 2 actions ont été proposées :

- Finalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Le PLUi a été approuvé le 9 octobre 2023 par le conseil communautaire. Néanmoins des procédures de modifications et de révisions sont en cours, en raison notamment de nombreuses demandes d'administrés. Par ailleurs, une révision de plus grande ampleur sera nécessaire dans le cadre de la révision du SCOT du Val d'Adour.

Le coût réel du PLUi s'élève à 332 997 € incluant les révisions et modifications en cours.

- Participation à l'évaluation du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) du PETER Val d'Adour

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Le Pays Val d'Adour a lancé la procédure de révision du SCOT qui devrait s'achever fin 2026.

### 2) Entretenir et rénover toutes les infrastructures routières du territoire

Pour cela 5 actions ont été proposées.

- Réaménagement des voies urbaines

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Les réfections des voies urbaines dans les bourgs concernent :

- La rue Saint-Saturnin à AIGNAN pour un montant global prévisionnel de 328 015 € HT et un montant réalisé de 361 601 € HT et 432 199 € TTC.

Des subventions ont été obtenues : Etat DSIL 80 507 € et DETR 74 555 € et la Région 39 976 €.

- La route du Bois à RISCLE pour un montant global prévisionnel de 404 965 € HT et réalisé de 374 043, 34 € HT et 448 852,01 € TTC. Une subvention de 187 021,47 € a été obtenue de l'Etat.

- Rue de l'Eglise à Saint-Mont pour un montant de travaux prévus de 87 631 € HT et une subvention de DETR de 24 074, 30 € et un fonds de concours de la commune de 29 178,10 €.

- Création voie ZA de la PARADE : ce dossier est en attente. Cette voie permettra de desservir les nouveaux locaux du SIEBAG et ceux des Charmettes.

- Réfection des voies communales transférées

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Le programme voirie annuel investissement est de 730 000 € et le budget fonctionnement est de 250 000 € permettant l'entretien du réseau routier transféré.

Les dégâts occasionnés par les intempéries du 7 décembre 2020 ont engendré des travaux à hauteur de 208 411,16 € HT prévus et réalisés de 47 659,87 € HT. Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 30 % pour un montant de 14 297,56 € au titre de la DETR.

De même les travaux effectués suite aux intempéries de juin 2023 avaient été estimés à 449 610,38 € HT. Le montant retenu a été de 221 899,23 € HT avec une subvention de l'Etat (DSN) de 66 569,77 €.

➤ Entretien et réfection des ouvrages d'art

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Suite à une enquête sur l'état des Ouvrages d'art diligentée par le CEREMA, des travaux ont été effectués sur plusieurs ponts.

-A Lelin-Lapujolle un pont de la VC 5 a été rénové et mis en sécurité. Le montant prévisionnel des travaux était de 77 904 € HT. La dépense réelle des travaux a été d'un montant de 127 759 € HT avec le Co-financement suivant : DSIL 21 812,70 €, DEPARTEMENT 11 000 €, COMMUNE fonds de concours 19 610,85 €.

- A Aignan / Loussous Débat le pont du Cabanon a été rénové. Le montant prévisionnel des travaux était de 160 695 €, La dépense réelle a été de 106 105 € HT. Le budget prévisionnel de l'opération prévoyait une subvention DETR de 50% (80 347,50 €) et une aide du CEREMA de 50% (80 348 €) sous réserve de l'accord de la Préfecture.

- A Sarragachies, le pont de l'Yzaute a été rénové pour un montant de 114 420 € HT avec le co financement suivant : DETR 57 210 €, CEREMA 45 768 €, COMMUNE fonds de concours estimé de 5 721 €.

- A Riscle, le pont du football est en cours de travaux. Le montant retenu pour les travaux de 126 485 € HT. Le montant prévisionnel de travaux était de 142 305 € HT avec le plan de financement suivant DETR 58 499,31 €, CEREMA 42 690 €, COMMUNE fonds de concours estimé à 13 000 €.

- Une étude est en cours pour le pont de Tarsac / Riscle et une autre pour le pont de Sarragachies (pont de la Gravette). Les travaux seront réalisés en 2026 pour un budget équivalent à 100 000 € HT pour chaque ouvrage. Une DETR et une aide du CEREMA ont été sollicitées auprès de l'Etat.

➤ Entretien des dépendances de la voirie (bas-côtés, fossés...)

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Ces travaux de fauchage, curage des fossés et compomac sont effectués et concernent le budget fonctionnement de 250 000 €/an.

➤ Réfection des voies communales très fragilisée

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

A VERLUS, la réfection de la route de Moncla a été réalisée pour un montant des travaux estimé à 93 857,34 € HT et réalisé de 112 628,81 € HT. Une subvention DETR a été attribuée pour un montant de 20 864,46 €. La commune a participé à hauteur de 50 % du reste à charge avec un fonds de concours.

En plus de ces 5 actions, les travaux relatifs à la sécurisation du parking de l'école maternelle de RISCLE ont débuté après l'intervention des monuments historiques. Le montant estimatif des travaux s'élève à 87 000 € HT avec une subvention DETR de 43 500 €, REGION 21 750 €.

### 3) Améliorer l'habitat du territoire et les réseaux de communication

Pour cela 2 actions ont été proposées :

- Poursuite d'un programme d'intérêt général (PIG) relatif à l'habitat

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Durant le mandat, l'OPAH dans le cadre du Pays Val d'Adour s'est substitué au PIG. Il s'agit d'un programme permettant de mobiliser des aides financières spécifiques pour favoriser la réhabilitation du parc immobilier privé.

26 dossiers ont été déposés auprès de l'ANAH en 2025 pour un montant moyen de travaux de 45 390 € et une aide moyenne par dossier de 28 771 € soit 63 % du coût des travaux.

La participation de la CCAA pour la gestion de ces dossiers est de 6 989,25 €

- Développement de la fibre sur le territoire

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

L'objectif était de permettre à tous les foyers et les entreprises d'être connectés à la fibre.

Pour cela, la CCAA est membre à part entière d'un syndicat mixte piloté par le Département du Gers, Gers Numérique qui a élaboré un Schéma Départemental d'Accès au Numérique (SDAN). La CCAA participe aux instances informatives et décisionnelles du Syndicat Gers Numérique.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2025 la participation financière de la CCAA à Gers Numérique s'élève à 316 501,06 €.

Aujourd'hui tout le territoire est fibré. Il reste toutefois des foyers où le câblage est difficile et doit être fait rapidement. Les dossiers sont suivis au niveau de la CCAA pour un meilleur traitement.

#### 4) Gérer l'ensemble des mobilités à mettre en œuvre sur le territoire

Pour cela 3 actions ont été proposées :

- Développement de la mobilité douce

Cette action n'a pas été mise en œuvre	0
--	---

- Création et entretien des chemins de randonnée

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

La CCAA a pour compétence la création des chemins de randonnées PR, les communes en assurent l'entretien et participe ainsi au développement de la découverte du territoire et à son attractivité par la pratique des activités de randonnées.

En 2023/2024, de nouveaux chemins de randonnée labélisés PR « Promenade et Randonnée » ont été créés sur les communes de Maumusson-Laguian et Sarragachies (Coût du balisage et de la numérisation 1 705 €).

Aujourd'hui 15 chemins de randonnées sont labélisés PR sur le territoire de la CCAA. L'office de Tourisme Cœur Sud-Ouest en assure la promotion.

La CCAA participe au Sentier de l'Adour géré par le Syndicat Mixte Adour Amont (pour un montant de 2 559 € en 2024).

- Gestion d'un transport à la demande

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Pour le compte de l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) qui est la Région Occitanie, la CCAA organise sur son territoire le Transport A la Demande (TAD). Elle assure ainsi aux habitants TAD pour des trajets utiles à la vie quotidienne (marchés, centres de soins, bourgs-centre et services...).

Suite à une réorganisation voulue par la Région, en 2023 le conseil communautaire a délibéré favorablement pour modifier l'offre de TAD en proposant de nouvelles destinations et de nouveaux tarifs.

La région Occitanie prend en charge 70% du coût du TAD. En 2024, le reste à charge pour la CCAA a été de 5509 €.

### 5) Préserver notre cadre de vie, la gestion durable de nos ressources

Pour cela 2 actions ont été proposées :

- Participation à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

La CCAA a participé à l'élaboration du PCAET du Pays Val d'Adour

Ce plan devait contribuer à :

- l'instauration d'une OPAH, **fait**
- l'amélioration de l'éclairage public en Armagnac Adour, **partiellement fait par les communes**
- l'aménagement du territoire pour diminuer l'autosolisme et favoriser les modes alternatifs à la voiture, **non fait**
- l'aménagement de l'espace pour lutter contre le changement climatique, **non fait**
- la diminution des consommations d'eau en Armagnac Adour, **non fait**

- Promotion des Energies renouvelables

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Cette action a permis d'accompagner l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne gravière à Cahuzac sur Adour. D'autres opérateurs d'ENR ont présenté des projets photovoltaïques et agri voltaïques qui nécessitent des compléments d'informations et réglementation.

Actions prévues	Actions mises en œuvre	Actions partiellement mises en œuvre	Actions non mises en œuvre
14	13	0	1

### 3 – Pour une attractivité accrue du territoire (loisirs, culture, vie associative...)

Le territoire de la CCAA est un territoire central dans le grand Sud-Ouest de par sa situation géographique, au carrefour de quatre départements et de deux régions. Il bénéficie de nombreux atouts qu'il convient de valoriser tant sur le plan culturel, associatif, culinaire, touristique, ....

#### 1) Promouvoir la culture sur le territoire

Pour cela 3 actions ont été proposées :

- Soutien aux associations dans le schéma culturel

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

La CCAA accompagne la diffusion artistique par le soutien aux associations ciblées par le schéma culturel intercommunal présentant un programme culturel annuel (Festival Spirale, Spectacles à la Tour de Termes d'Armagnac, fête des fleurs, festival des moissons d'été, festival Swing manouche,...)

Une enveloppe de 26 500 € a été prévue à chaque Budget.

- Création d'un passeport culturel pour l'enfance jeunesse

Cette action n'a pas été mise en œuvre	0
--	---

Le passeport n'a pas été créé mais une action a été menée auprès des scolaires de toutes les écoles du territoire leur permettant de se rendre à des expositions de peinture à la Galerie Bleue. La CCAA a financé le transport.

- Résidence artistique de territoire

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

La CCAA a proposé des résidences de territoire en partenariat avec l'ADDA. En 2022, une résidence de territoire a été proposée avec l'association Momatique et l'école de musique. Des résidences ont également été proposées avec l'enfance Jeunesse.

#### 2) Assurer l'enseignement musical et la promotion de la musique

Pour cela 3 actions ont été proposées :

- Promotion de l'école de musique intercommunale

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

L'objectif était d'augmenter la lisibilité de l'école de musique sur le territoire. Auparavant le nombre d'inscriptions était limité. Les classes ont été ouvertes afin de permettre un plus grand nombre d'inscriptions. Des actions ont été menées pour faire connaître l'école de musique.

En septembre 2020, 62 élèves étaient inscrits à l'école de musique. En septembre 2026, l'école de musique comptait 111 élèves.

Les auditions sont proposées au nombre de 4 par an.

En 2025 budget fonctionnement de l'école de musique était de 110 000 €, la subvention du département s'élève à 7100 € et montant des cotisations à 31 000 €.

- Rendre la musique accessible au plus grand nombre

Cette action n'a pas été mise en œuvre	0
--	---

La CCAA n'a pas en place de cours spécifiques pour l'accueil d'élèves en situation de handicap. Néanmoins trois élèves en situation de handicap ont été inscrits en instruments. De plus, un projet déposé par le centre des Charmettes doit permettre l'accès à la musique de personnes handicapées.

- Création d'un évènement musical territorial

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

L'objectif était de créer un évènement culturel autour de la musique en invitant un artiste reconnu pour une Master Class et un concert en partenariat avec l'harmonie locale « Les Echos de l'Adour ». Cet évènement a eu lieu le 26 novembre 2022 avec la présence de Marc GEUJON, Trompette super soliste de l'orchestre de l'Opéra National de Paris.

### 3) Créer une dynamique locale de la vie associative (soutien aux associations)

Pour cela 3 actions ont été proposées :

- Développement de l'Office d'Animations et de Loisirs du Territoire Armagnac Adour (Association OALTAA)

Cette action a été partiellement mise en œuvre	0.5
--	-----

Afin de permettre de soutenir l'animation du territoire, OALTAA avait pour mission le recensement des associations et leurs coordinations pour les manifestations. OALTAA a recruté un jeune en service civique pour ces missions pendant 6 mois. Le recensement a été fait mais la mission s'est terminée et à ce jour OALTAA ne fonctionne pas.

- Collaboration avec l'Office de Tourisme pour les activités des associations

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

L'office de tourisme cœur Sud-Ouest a été créé en 2018 et assure la promotion du tourisme et travaille en lien avec les associations.

- Développer l'attractivité du territoire, ses atouts, valoriser ses acteurs, ses produits et son art de vivre

Cette action a été partiellement mise en œuvre	0.5
--	-----

Le projet de continuité du Vélorail du Bas Armagnac vers la Tour de Termes d'Armagnac a été étudié durant la première partie du mandat avec la collaboration de l'office de tourisme, la SNCF a été contacté, la voie ferrée a été nettoyée. A ce jour le dossier est en attente.

Une autre action est envisagée, depuis cette année, un projet en coopération avec le Comité Départemental du Tourisme qui devient Agence d'attractivité va permettre de développer un observatoire du territoire, un accompagnement et un développement de l'offre. Il s'agit de mettre en place un guichet unique qui regroupe les chambres consulaires, les collectivités, ... afin de permettre un accueil unique.

**4) à 8) Développer le sentiment d'appartenance, renforcer l'information, rendre plus lisible l'institution, valoriser les acteurs du territoire, développer l'attractivité des acteurs locaux et du territoire**

Pour cela 14 actions ont été proposées :

- Développer le sentiment d'appartenance auprès des citoyens

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

- Développer le sentiment d'appartenance auprès des élus

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

- Développer le sentiment d'appartenance auprès des associations

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

- Renforcer l'information auprès des institutions

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

- Renforcer l'information auprès des citoyens

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

- Renforcer l'information auprès des entreprises

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

- Renforcer l'information auprès des élus

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

- Rendre plus lisible l'institution auprès des élus

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

- Rendre plus lisible l'institution auprès des entreprises

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

- Rendre plus lisible l'institution auprès des associations

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

- Valoriser les institutions

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

- Valoriser les entreprises

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

- Développer l'attractivité des citoyens

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

- Développer l'attractivité des entreprises

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Toutes ces thématiques ont été mises en œuvre au travers des actions ci-dessous.

L'identité visuelle a été revue.

Le sentiment d'appartenance a été conforté avec la mise en place de moyens de communication vers les citoyens, les élus, les associations. Les réseaux sociaux (Facebook, instagram, linkedin) ont été développés.

De plus, le site internet a été amélioré et est en constante évolution en fonction des compétences et des actualités. Deux bulletins d'information par an ont été édités et distribués à l'ensemble du territoire de la CCAA. Des lettres d'information numériques générales et thématiques ont été publiées aux administrés et aux partenaires publics, aux associations, aux entreprises.

Au dernier trimestre 2024, des réunions publiques ont eu lieu dans toutes les communes de la CCAA où les membres élus du bureau ont présentés aux élus communaux et aux administrés les compétences et actions de la communauté de communes. De plus, un support papier a été distribué reprenant l'ensemble des compétences, services et actions de la CCAA.

Actions prévues	Actions mises en œuvre	Actions partiellement mises en œuvre	Actions non mises en œuvre
23	19	2	2

## 4 – Pour un territoire offrant des services efficaces

Le bien vivre et le mieux vivre sont tributaires d'un accueil efficace avec des services à hauteur des attentes des usagers. A tout âge, chacun trouve une offre adaptée à ses besoins, une offre de qualité que ce soit en établissement d'accueil du jeune enfant à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

### 1) Assurer l'accueil du très jeune enfant et l'écoute des parents

Pour cela 3 actions ont été proposées :

- Fonctionnement optimum des multi accueils, du Relais d'Assistante Maternelle (RAM)

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Actuellement la dénomination a changé le RAM est devenu RPE (Relais Petite Enfance). C'est un guichet unique de la CCAA, c'est le point d'entrée des familles en recherche de modes de garde. Il assure également différentes missions en direction des familles, des assistantes maternelles.

Une journée supplémentaire a été mise en place au Multi Accueil d'Aignan.

Dernièrement, le recrutement d'une Directrice Multi sites a eu lieu suite au décret de 2025.

Le coût du fonctionnement du RPE est de 30 459,10 € (financé) à hauteur de 20 618 € (CAF) et 1 950 € (MSA), 8 831 € restent à la charge de la CCAA.

- Participation au réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP)

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

- Bis - Participation au réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) suite

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Ce dispositif consiste à accompagner les parents par des actions d'écoute, de soutien dans l'éducation de leurs enfants.

Pour ce faire, un **LAEP (Lieu d'Ecoute Enfant Parents)** a été créé et un accueil fonctionne à Aignan et à Riscle. Les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents ou d'un adulte référent sont accueillis. Le coût de cette structure en 2025 est de 41 814,84 € financé par la CAF à hauteur de 20 339,43 €, par la MSA à hauteur de 1 169,24 € et 20 306,17 € restent à charge de la CCAA.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024 la **Maison des Parents** a été créée. Elle est dédiée aux familles et permet d'assurer une prise en charge globale en regroupant la réponse « parentalité » avec une attention particulière aux familles isolées et précaires.

L'Etat s'engage au financement pendant 3 ans à hauteur de 50% du coût de fonctionnement et les 50% restant sont financés par la CAF, la MSA et la CCAA.

**Un Référent handicap territorial** est mis en place afin de faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Le coût de cette action est de 19 071 € pour un ½ temps avec une aide de la CAF de 14 411 € et un reste à charge pour la CCAA de 6 661 €.

## 2) Offrir aux enfants des structures d'accueil performantes

Pour cela 4 actions ont été proposées :

- Achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Des travaux de rénovation ont été effectués à l'école maternelle de Viella afin de d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions. Cette école a été mise en accessibilité.

Montant global des travaux : 397 958 € HT

DETR : 162 544 €

Région : 30 090 €

Département : 55 265 €

De plus, la réhabilitation de l'école maternelle d'Aignan est en cours et les travaux sont prévus pour 2026/2027. Le montant prévu est 853 927 € HT pour une DETR de 341 570.80 €.

La sécurisation du parking de la maternelle de Riscle est en cours. Le montant s'élève à 87 000 € HT, la DETR à 43 500 €, La Région subventionne à hauteur de 21 750 €.

La sécurisation (pour les entrées et sorties des écoles) a été effectuée pour un montant de 46 870 € HT, la DETR a été de 23 435 € et la Région a subventionné à hauteur de 3 500 €.

- Développement d'un centre de loisirs dans les nouveaux locaux

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Un local destiné au centre de loisirs a été créé dans le nouveau bâtiment de la CCAA pour l'accueil des enfants de 3 à 6 ans.

- Equipement numérique adapté aux demandes des écoles

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

L'équipement numérique a été amélioré en collaboration avec l'Education Nationale dans les écoles du territoire tout au long du mandat avec l'accès à la fibre, les équipements numériques nécessaires (tablettes, ordinateurs,...)

- Financement d'actions en faveur de la jeunesse

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Pour la prise en charge des jeunes et adolescents de 14 à 18 ans, une délégation a été donnée à l'association Pierre et Terre afin de développer le Secteur Jeunes.

Dépenses : 54 000 €

Recettes : subvention de la CAF 30 %, Subvention de la MSA 1 %, 1 % de participation des familles

A ce jour, l'association souhaite bénéficier d'un montant plus élevé de participation de la CCAA. La convention de partenariat n'est pas signée.

Le CLAC est financé à 92 % par la CCAA, à 8 % par la CAF et la participation des familles.

### 3) Assurer aux habitants l'aide nécessaire à leur vie de tous les jours

Pour cela 3 actions ont été proposées :

- Création et gestion d'une maison France Services

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

La Poste acteur gestionnaire des MSAP a refusé de labéliser la MSAP de Riscle en Maison France Services. Il a été entendu que la CCAA implante à Riscle cette France Services. Ainsi France Services a été labélisée en 2023.

Au total, les conseillers France services à RISCLE ont réalisé près de 2406 démarches en 2025, 1884 démarches en 2024, 2031 démarches en 2023, contre 1483 démarches en 2022. La France services réalise en moyenne 10 accompagnements par jour.

La Poste est restée acteur gestionnaire de France Services à Aignan.

- Fonctionnement en réseau des deux maisons France services

Cette action a été partiellement mise en œuvre	0.5
--	-----

Ainsi le souhait était de mettre en réseau ces deux France Services. Mais la communication entre ces deux services ne s'est réalisée que partiellement.

- Coordination des services municipaux et intercommunaux

Cette action a été partiellement mise en œuvre	0.5
--	-----

Cette action a été menée en début de mandat avec l'organisation de deux réunions avec les secrétaires de mairie. La mutualisation des moyens techniques de la CCAA et des communes a fonctionné en assurant le maintien du réseau voirie (compomac, panneaux de signalisation, ...)

Cette action reste à améliorer.

### 4) Permettre de conserver sur le territoire une offre de soins adaptée

Pour cela 2 actions ont été proposées :

- Création et gestion d'un Centre Intercommunal de Santé à Riscle

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Un Centre Intercommunal de Santé a été créé à Riscle. Pour ce faire, un investissement de 259 719 € HT a été réalisé. 80% d'aides ont été obtenues par le biais de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de la Région et du Département.

A ce jour, le fonctionnement du CISAA est insuffisant. Deux médecins salariés (un généraliste et une neurologue) à temps non complet (5h/hebdo et 3jours/mois) sont présents. Un médecin solidaire en partenariat avec l'ARS est également présent 4 jours/mois.

Le déficit de fonctionnement (environ 80.000 €) est conforme aux prévisions.

- Mise en place d'un Contrat Territorial Global (CTG)

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

En 2022, la CCAA a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) (2022/2026) avec la CAF du Gers et d'autres partenaires (MSA, Conseil Départemental, ...) qui doit permettre de mieux repérer les besoins du territoire et fixer des priorités et des objectifs communs entre institutions et partenaires. Les projets peuvent porter sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité, mais aussi le logement, les seniors, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale.

Le salaire de l'agent chargée de coopération Territoriale est pris en charge par la CAF à hauteur de 90%.

Un habitat inclusif a ouvert à Riscle fin 2025.

Ce projet a été construit de façon à conserver l'autonomie des personnes dans leur logement et à maintenir un lien social à l'intérieur et à l'extérieur de la résidence tout en créant un espace collectif. Des temps conviviaux et des activités adaptées au vieillissement seront organisées grâce à l'intervention d'un coordonnateur de vie sociale qui assurera la mise en œuvre du projet de vie sociale te partagée.

La commune de Riscle et la CCAA ont permis cette ouverture. Le budget de fonctionnement annuel est de 25 500 €, 17 500 € sont pris en charge par le Département, 1 800 € par les participations locatives et 6 200 restent à charge de la Commune de Riscle.

## 5) Piloter une politique efficiente en Armagnac Adour

Pour cela 1 action a été proposée :

- Elaboration et mise en œuvre d'un projet social

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Le projet social a été voté en février 2020. Il comprend 6 ambitions et 4 grandes actions :

### 3. Les Ambitions (ou Axes d'amélioration)

- 3.1. Organiser le fonctionnement selon de nouvelles modalités
- 3.2. Rompre l'isolement sur certaines zones du territoire
- 3.3. Favoriser l'usager acteur au regard de situations de précarité
- 3.4. Développer les partenariats institutionnels
- 3.5. Optimiser la prévention de la perte d'autonomie
- 3.6. Mettre en place une politique plus globale sur le territoire (Convention Territoriale Globale ou CTG)

### 4. Les Actions (ou Objectifs opérationnels)

- 4.1. Gouvernance et mutualisation pour plus d'efficience
- 4.2. Actions pour rompre l'isolement
- 4.3. Actions en faveur de la lutte contre la précarité
- 4.4. Animation du territoire

Les ambitions et les actions sur le « bien vieillir » ont permis :

- L'ouverture d'un nouvel EHPAD en 2018
- La création de 31 places d'EHPAD à domicile dans le cadre d'un CRT (centre de ressources territoriales)
- Le pilotage d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et d'un service d'aide à domicile (SAAD) avec en perspective 2026 une fusion en un service d'autonomie à domicile ou SAD.

Les ambitions et les actions sur la lutte contre la précarité ont permis :

- Le recrutement d'une animatrice territoriale intervenant sur l'ensemble du territoire Armagnac Adour
- La construction d'un tiers-lieu social avec locaux pour l'association SOLADOUR (aide alimentaire) et des bureaux (ateliers de prévention)

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale est le bras armé de la CCAA en matière de politique sociale et son budget annuel est de 100.000 e par subvention. Les budgets EHPAD, SSIAD et SAAD sont autonomes.

## **6) Gérer d'une manière efficiente l'administration générale de la CCAA**

Pour cela 5 actions ont été proposées :

- Pratique d'une politique financière adaptée et raisonnée

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

La politique financière a été maîtrisée avec une programmation des investissements. La mise en place de la M57 a permis une meilleure gestion financière, notamment par la mise en œuvre du suivi par opérations d'investissement. Le flux de trésorerie est particulièrement suivi.

- Elaboration d'un pacte financier entre la CCAA et les 24 communes

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Une évaluation des charges transférées a été opérée, aboutissant ainsi à la rédaction d'un rapport mettant en avant le montant des nouvelles attributions de compensation. Plusieurs réunions de commissions et de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) se sont tenues.

Ces réunions ont permis de passer de la CLECT au Pacte Financier. En novembre 2023, les nouvelles attributions de compensations ont été validées.

- Gestion du personnel pour mieux répondre aux attentes des habitants

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

La révision de l'organigramme a été réalisée à de nombreuses reprises, notamment lorsqu'un nouveau service ou l'ouverture d'un nouveau poste est voté par l'assemblée.

Aujourd'hui, la réponse aux demandes diverses des habitants est assurée par les services. Aucune demande n'est restée sans réponses.

Par ailleurs le site internet permet aux habitants d'obtenir des informations sur les compétences et services existants.

Les lignes directrices de gestion ont été définies en 2021.

- Participation active des citoyens à la vie démocratique du territoire

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Les commissions de la CCAA ont été ouvertes aux élus municipaux et les comités aux citoyens qui souhaitent s'investir dans les thématiques traitées par la CCAA.

Les réunions publiques ont également contribué à faire connaître la vie du territoire.

- Gouvernance collective du territoire actée dans un pacte

Cette action a été mise en œuvre	1
----------------------------------	---

Un pacte de gouvernance a été élaboré en début de mandat afin de définir les modalités de gouvernance de la CCAA.

La conférence des Maires devrait être mise en place de façon régulière. En effet, les maires non délégués communautaires (cas de Fustérouau et Margouët-Meymes) ont été invités à tous les conseils communautaires pour pouvoir être toujours au courant de l'actualité intercommunale. Mais une conférence des maires pourrait permettre de travailler des sujets sociétaux.

Actions prévues	Actions mises en œuvre	Actions partiellement mises en œuvre	Actions non mises en œuvre
18	16	2	0

## CONCLUSION

Le mandat 2020-2026 a été riche de réalisations, d'avancées concrètes, de régulations de fonctionnement sur tous les plans.

La communauté de communes a su assumer les compétences transférées par les communes. Elles sont nombreuses. Elles ont été transférées dès la création (01/01/2013) et ce jusqu'au début du mandat (20/09/2020). Reprenons le tableau synthétique du rapport sur l'évaluation des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences de 2023 :

Année	Compétences avec charges transférées	Compétences sans charges transférées	Compétences avec étude des charges en cours
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, création de la communauté de communes Armagnac Adour</b>			
2013	a) Enfance / Jeunesse / Ecole b) Voirie c) Enseignement de la musique d) Soutien aux associations culturelles e) Traitement et enlèvement des ordures ménagères avec encaissement de la TEOM et reversement au SICTOM Ouest de Nogaro	a) NUMERIQUE : Adhésion au Schéma Départemental d'Aménagement Numérique puis à Gers Fibre (2025 : chaque habitant doit avoir la fibre) b) SOCIAL : Création du C.I.A.S. c) TOURISME : Subvention au fonctionnement d'un office de tourisme	

2015	Lutte contre les phénomènes climatiques violents/soutien à ALFA 32		
2017		a) Adhésion au service de fourrière départementale b) Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat puis OPAH	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
2018	Dissolution du CCAS de Riscle et transfert d'une charge de 1.500 €.	a) Maison de services au public transformée à Riscle en Maison France Service b) Eau potable : transfert de la compétence aux deux syndicats (SIEBAG et DEMU/MANCIET) c) Tourisme au PETR Val d'Adour	GEMAPI et transfert de la compétence à trois puis deux syndicats de rivière (Adour, Arros et Midour-Douze, puis Adour et Midour-Douze)
2020	Cannet a fusionné avec Riscle et devient la commune nouvelle Riscle-Cannet. La CCAA compte 24 communes	Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) déléguée au PETR	Création d'un centre intercommunal de santé

Aujourd'hui, toutes les compétences sont transférées avec des charges revues librement en CLECT (commission d'évaluation des charges transférées) et les attributions de compensation ont été arrêtées en conseil communautaire le 4 décembre 2023. Aujourd'hui, il reste à la communauté de communes d'étudier le transfert d'une nouvelle compétence : traitement des déchets de venaison sur le territoire Armagnac Adour. Cette compétence permettra de relever un défi sanitaire.

C'est donc en six ans, dans le cadre d'exercice de ces compétences, que 71 actions ont été prévues. 56 ont été réalisées, et 5 partiellement réalisées soit un total de 61.

Le plan d'action a donc été réalisé à 85,91 %

Actions prévues	Actions mises en œuvre	Actions partiellement mises en œuvre	Actions non mises en œuvre
71	56	5	10

*78,87 % des actions ont été réalisées et 85,91 % sont réalisées ou encours de réalisation.*

Cette synthèse des actions de la CCAA retranscrit une analyse non débattue collectivement.

M. Jelonch, Vice-président en charge des finances et M. Petit, président de la CCAA, remercient les élus ainsi que les services de la CCAA, avec qui ils ont eu plaisir à travailler.

Le secrétaire de séance,

Olivier Fauque



